



L'assurance autonomie : un virage essentiel, selon le RPCU

Montréal, 20 novembre 2013 – Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) du réseau de la santé et des services sociaux présente aujourd'hui son mémoire à la Commission de la santé et des services sociaux qui tient des consultations particulières sur le livre blanc sur la création d'une assurance autonomie.

« Le RPCU soutient la création de l'assurance autonomie et d'une caisse pour en assurer le financement : si le projet se réalise tel que présenté dans le livre blanc, l'assurance autonomie sera une avancée majeure au XXI^e siècle, comme le fut l'assurance santé au XX^e siècle » a déclaré M. Pierre Blain, directeur général du RPCU.

Actuellement, le Québec investit principalement en CHSLD pour l'hébergement des personnes en perte d'autonomie. En raison du nombre croissant de personnes en perte d'autonomie que le vieillissement de la population engendrera, le Québec devra alors investir de plus en plus dans des services de CHSLD pour combler les besoins.

Une analyseⁱ réalisée pour le compte du RPCU par M. Gabriel Tremblay, économiste en santé d'Adelphi Values, indique que plus de 15 000 places en CHSLD devront être créées d'ici 2022 si l'option CHSLD est privilégiée au détriment du maintien à domicile. L'analyse a démontré qu'en faisant le virage du maintien à domicile, les économies d'exploitation se chiffreront à plusieurs centaines de millions de dollars pour les Québécois.

Qui plus est, au coût actuel de 200 000 \$ par lit, la construction des CHSLD nécessaires coûterait quant à elle un peu plus de 3 milliards de dollars (évaluation basée sur les coûts de la construction de deux nouveaux CHSLD à Terrebonne et à Repentigny)ⁱⁱ.

Les économies générées par ce virage permettront donc de maintenir les coûts de santé à des niveaux viables tout en offrant les services désirés par la population. Le RPCU croit que la caisse autonomie doit être capitalisée pour que les sommes destinées aux soins à domicile ne soient pas utilisées à d'autres fins.

Disponibilité des services

La disponibilité des services sur l'ensemble du territoire québécois et l'offre de ressources suffisantes pour répondre à la demande sont des conditions pour que le maintien à domicile soit possible et que les services à domicile soient justes et équitables envers tous. Les services devront être aussi accessibles aux personnes à faible revenu : comment pourrions-nous offrir le choix de demeurer à domicile aux personnes qui n'auront pas les revenus nécessaires pour demeurer chez elles?

Proches aidants

Les proches aidants représentent un partenaire à part entière, mais leur contribution devrait être apportée en supplément des services offerts par l'État et des compensations fiscales devraient leur être offertes.

Qualité des services

Le président du RPCU, M. Claude Ménard, souhaite que la qualité des services offerts à domicile fasse l'objet d'une évaluation crédible et constante. « *L'évaluation de la qualité des services implique l'appréciation de la satisfaction des usagers recevant des soins à domicile. Les comités des usagers, qui font déjà cet exercice au sein de leur établissement, devraient être mis à contribution au moyen d'outils d'évaluation appropriés* » a-t-il déclaré.

L'opinion des Québécois

Rappelons qu'en septembre dernier, dans le cadre de la *Semaine des droits des usagers du réseau de la santé et des services sociaux*, le RPCU avait publié les résultats d'un sondage Léger portant sur l'effort que les Québécois seraient prêts à fournir pour assumer une augmentation des coûts en santé et en services sociaux. 44 % des Québécois se sont dit prêts à payer davantage pour recevoir des services de santé et de maintien à domicile alors que 33 %, soit le tiers, ont dit non et 22 % ont refusé de répondre ou ne savaient pas.ⁱⁱⁱ

À propos du RPCU

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) défend les droits des usagers et est le porte-parole des 600 comités des usagers et de résidents des établissements de santé et de services sociaux du Québec. La mission des comités des usagers et de résidents est de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers du réseau de la santé et des services sociaux. Le RPCU défend également les droits des personnes âgées. 83 % des comités des usagers et de résidents sont membres du RPCU.

Le mémoire du RPCU est disponible sur le site Internet du RPCU : www.rpcu.qc.ca.

Source : RPCU, 514 436-3744

ⁱ Source : http://www.rpcu.qc.ca/documents/memoire_rpcu_assurance_autonomie_vF.pdf, page 19 à 22.

ⁱⁱ Source : www.lavienousrapproche.com/nouvelles-construction-de-deux-nouveaux-chsld-dans-la-region-112.php

ⁱⁱⁱ Source : www.rpcu.qc.ca/pdf/sondage_rpcu_aout_2013.pdf